

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL EN DATE DU 26 DECEMBRE 2007.

Présents :

M.M.D'HAENE/Bourgmestre

M.D.DELSOIR/A.DEGRYSE/Mmes.S.POLLET/Echevins

MM.A.DEMORTIER/Mme.R.TAELMAN-D'HAENE/

MM.J.P.BERTE/R.DENIS/Mme.Ch.LOISELET/MM.P.DELHAYE/A.PIERRE/R.SMETTE/E.MAHIEU/
Conseillers.

J. HUYS, Secrétaire communal

Absents et excusés : Mme. Anne-Marie Fourez, Echevine

M.René Fleurquin/Conseiller

Mme. Charlotte Ngo-Tonye, Conseillère communale

Absente : Mme.Dorothee Duponcheel/Conseillère communale prend part à la
séance à 19h30'.

A. SEANCE PUBLIQUE

A l'ouverture de la séance, M. René Smette, Conseiller communal, se plaint de n'avoir pas eu l'accès aux dossiers, vu la fermeture de la maison communale, durant les fêtes de fin d'année, ce qui est contraire aux prescriptions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Il s'étonne de ne recevoir les notes explicatives que ce 26 décembre.

Le Secrétaire communal répond que les notes explicatives constituent en fait une aide pour les conseillers et ne font pas partie intégrante des dossiers et que, dès lors, le délai des 7 jours ouvrables ne jouent pas pour elles.

M. Smette aurait souhaité que la convocation précise la fermeture des bureaux du 22 au 26 décembre 2007.

Il est ensuite passé au cours normal de la séance.

1. C.P.A.S. - Modification budgétaire n° 1 services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2007 - approbation - décision

Mme. Christelle Loiselet, Présidente du CPAS fait le commentaire de ces modifications.

a) Service ordinaire

Les recettes subissent à la fois une augmentation de 303.184,37 euros et une diminution de 60.855,74 euros.

Les dépenses sont augmentées de 327.962,54 euros et diminuées de 75.633,91 euros.

La balance des recettes et des dépenses est équilibrée au montant de 3.355.233,64 euros.

b) Service extraordinaire

Après correction, il s'avère que les dépenses devraient être augmentées de 200.024 euros.

Le nouveau résultat est équilibré à la somme de 245.090 euros.

M. Aurélien Pierre fait remarquer que le CPAS a voté cette modification budgétaire le 5 novembre 2007 et il s'étonne qu'elle ne passe que ce jour au conseil communal.

Il lui est répondu que cette modification a été reçue à la commune juste après l'envoi de la convocation du conseil communal précédent (12 novembre 2007).

Cette modification est sanctionnée par le vote suivant

10 « oui » et 3 abstentions (PS + OSER), Mme Christelle Loiselet, Présidente du CPAS ne prenant pas part au vote.

2. Fabriques d'églises de Hérinnes et Warcoing - Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2007 - avis

F.E.Hérinnes : MB n° 1

Les recettes et les dépenses subissent la même augmentation soit 121.047 €.

Le nouveau résultat s'équilibre à la somme de 135.826,19 €.

Il n'y a pas d'apport complémentaire de la part de la commune.

F.E.Warcoing : MB n° 1

Les recettes et les dépenses sont augmentées de la même somme de 188.000 €. Le nouveau résultat est équilibré à la somme de 209.154,85 €. Il n'y a pas d'apport complémentaire de la part de la commune.

M. Demortier fait remarquer que, vu le produit de la vente indiquée dans le document, la fabrique d'église de Warcoing aurait pu voir son subside diminué.

A l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable sur ces 2 modifications telles que reprises ci-dessus.

3. Fabrique d'église de Pecq - Modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2007 - avis

F.E.Pecq : MB n° 2

Il y a augmentation des recettes et des dépenses de la même somme de 64.000 €. Le nouveau résultat est équilibré au montant de 96.795,30 euros, sans intervention complémentaire de la commune.

A l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable au sujet de cette modification budgétaire.

4. Budget communal 2008 - vote d'un douzième provisoire - décision

Vu l'impossibilité pour le Conseil communal de voter le budget de l'exercice 2008 dans les délais prévus par l'article 241 de la loi communale ;

Vu la nécessité pour le Collège des Bourgmestre et Echevins et le Receveur communal d'engager et de régler les dépenses strictement obligatoires, ainsi que les dépenses indispensables pour assurer la vie normale des établissements et services communaux dans les limites tracées à l'article 14 du règlement général sur la comptabilité communale ;

A l'unanimité, le Conseil décide :

- De pouvoir disposer de 1/12^{ième} des allocations correspondantes portées au budget ordinaire de l'exercice 2007 pour engager et payer les dépenses indispensables pour assurer la vie normale des établissements et services communaux, en attendant le vote du budget relatif à l'exercice 2008.

M. Aurélien Pierre souhaite connaître la date du vote du budget.

M. Delsoir répond que le vote du budget pourrait avoir lieu d'ici la fin du mois de janvier.

5. Membres du personnel communal habilités à utiliser leur véhicule personnel durant l'année 2008 - décision

A l'unanimité, le Conseil décide :

- que les personnes énumérées ci-après peuvent utiliser leur véhicule personnel pour les déplacements qu'elles ont à effectuer dans l'intérêt du service :

a) Services administratifs

M.M. Jacques HUYS - Secrétaire communal
Vincent SALEMBIER - Chef de service administratif
Frédéric VERSCHUREN - employé A.P.E.
Xavier VAN MULLEM - Eco-conseiller A.P.E.
Robert LEFEBVRE - employé A.P.E.
Eric BOUVRY - agent détaché du Ministère

Mmes. Chantale CHEYNS - employée d'administration
Claudine FOURMAUX - employée d'administration
Huguette ANDROGE - employée d'administration
Pascale VANDENBERGHE - employée d'administration
Sylvie MAHIEU - employée d'administration
Nathalie VANCLES - employée A.P.E.
Laurence STIEVENART - employée A.P.E.
Christiana VERCAMER - employée A.P.E.

b) Service de la voirie

M.M. Jacques DECOCKER - brigadier
Claude DETOMBES - ouvrier communal
Freddy BERTE - ouvrier communal
Patrick DELEPIERRE - ouvrier communal
Philippe LION - ouvrier communal
Albert FOUREZ - ouvrier A.P.E.
Christophe WEYTSMAN - ouvrier A.P.E.
Bruno DELSINNE - ouvrier A.P.E.
Stéphane VILLETTE - ouvrier A.P.E.
Bruno DENAUW - ouvrier A.P.E.
Didier MARLIER - ouvrier A.P.E.
Jean-Pierre DEROP - ouvrier A.P.E.
Walter RENARD - ouvrier A.P.E.
Serge THULIER - ouvrier A.P.E.
Marnick VANDECASTEELE - ouvrier Activa
Bernard LEGRAND - ouvrier Activa

c) Service A.D.L.

Alix DECORTE - Agent A.D.L.
Stéphanie VERBEKE - Agent A.D.L.
Christelle QUIQUENPOIS - Chauffeur Activa
Perrine DERUME - Agent A.D.L.

d) Service A.T.L.

Martine DENHAERINCK - employée A.P.E.
Charlie VANHERPE - coordinateur A.T.L.
Ginette BOUSMAN - puéricultrice A.P.E.
Mélanie HANLET - puéricultrice A.P.E.

e) Bibliothèque communale

Céline REMBAUD - Employée de bibliothèque

f) Services scolaires

Laëtitia POUSSOL - puéricultrice

- Cette décision est valable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

6. Société de Logements « Les Heures Claires » - désignation d'un représentant au conseil d'administration et d'un représentant pour le comité d'attribution - ratification d'une décision de collègue - retrait de la résolution du 25 juin 2007 - décision

Par 12 « pour » et 1 « contre » (M. René Smette n'étant pas d'accord avec le comportement d'Estaimpuis en la matière), le Conseil décide :

- de ratifier la délibération du 17 décembre 2007 par laquelle le collègue communal désigne MM. Jean-Pierre Berte et Yves Renders pour faire partie respectivement du Conseil d'administration et du Comité d'attribution de la S.C.R.L. « Les Heures Claires ».
- de retirer la résolution du 25 juin 2007 pour la partie désignant MM. Yves Renders, Jean-Pierre Berte et René Smette, en qualité d'administrateurs de cette société.

7. Mise à disposition du centre de crise de la police fédérale de Tournai dans le cadre du déclenchement de la phase communale d'un PCUI - convention de collaboration - approbation - décision

Mme Dorothée Duponcheel entre en séance lors de l'examen de cet objet.

M. Demortier souhaite obtenir la signification des nombreuses abréviations utilisées.

Le Bourgmestre propose qu'un exemplaire dactylographié avec les noms repris entièrement soit remis aux conseillers.

A l'unanimité, le Conseil décide :

- d'approuver la convention de collaboration entre les autorités administratives concernées et le directeur coordinateur relative à la mise à disposition du centre de crise de la police fédérale de Tournai dans le cadre du déclenchement de la phase communale d'un PCUI.

8. Audit énergétique des bâtiments communaux - approbation du cahier des charges et choix du mode de passation du marché - décision

Vu la circulaire de monsieur le Ministre André ANTOINE relative au financement alternatif de travaux de rénovation permettant l'amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment dans le cadre de l'arrêté du 10 avril 2003 relatif à l'octroi de subventions aux personnes morales de droit public et aux organismes non commerciaux pour la réalisation d'études et de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ;

Considérant qu'il est adéquat de procéder à la réalisation d'un audit énergétique et à une étude de préfaisabilité d'investissements dans des bâtiments publics avant de réaliser de quelconques investissements dans ces bâtiments ;

A l'unanimité, le Conseil décide :

- de procéder à la réalisation d'un audit énergétique et d'une étude de préfaisabilité d'investissements dans les bâtiments publics suivants :
- Administration communale de PECQ - rue des déportés, 10 - 7740 PECQ
- Ecole communale d'OBIGIES - grand rue, 124 - 7743 OBIGIES
- Ecole communale de PECQ - avenue des combattants, 17 - 7740 PECQ
- Ecole communale de WARCOING - rue des écoles, 2 - 7740 WARCOING
- Salle Roger Lefebvre - Place - 7742 HERINNES

L'étude sera réalisée conformément aux dispositions de l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 avril 1993 relatif à l'octroi de subventions aux personnes de droit public et aux organismes non commerciaux pour la réalisation d'études et de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et plus particulièrement les annexes II et III reprises au cahier des charges.

- d'approuver le cahier spécial des charges.
- de procéder à la réalisation de cette étude par procédure négociée sans publicité.

9. Réponses aux questions posées lors du conseil communal du 12/11/2007

Le Bourgmestre donne les réponses suivantes :

- a) Le rapport du service d'incendie a été transmis à M. Aurélien Pierre.
- b) Le transfert du musée à Léaucourt est en bonne voie
- c) Concernant le bâtiment de l'ancienne maison communale de Warcoing, les ouvriers communaux y travaillent.
- d) En ce qui concerne le problème des pommes, il y a lieu d'attendre le résultat de l'analyse.
- e) Pour la livraison globale de mazout, un problème de manipulation de la poste a provoqué un peu de retard. La population sera informée incessamment des modalités. Vu ce léger retard, le délai, pour l'introduction de la première demande sera prolongé.
- f) Les panneaux destinés à la N50 sont commandés.
M. Smette fait remarquer que les panneaux provisoires ont été placés sur les gros îlots mais pas sur les petits.
- g) A propos du conseil de développement de Wallonie-Picarde, M. Delsoir répond qu'il est dans l'attente d'informations précises.

10. Question(s) éventuelle(s)

- a) M. Smette demande si les dancings bénéficieront d'une dérogation quant aux heures d'ouverture pour les fêtes de fin d'année.

Le Bourgmestre répond qu'ils ont été autorisés à rester en activité jusqu'à 10 h.

Début 2008, une réunion se tiendra entre les Bourgmestres intéressés par la

problématique des dancings et les responsables des zones de police afin d'arriver à une politique commune dans ce domaine.

b) M. Aurélien Pierre précise qu'il a effectivement reçu le rapport des pompiers relatif au musée mais celui-ci date de 2002. Il propose qu'une nouvelle visite du service d'incendie soit introduite. Le Bourgmestre répond qu'une visite de l'ensemble du bâtiment sera demandée, une fois que les travaux de l'A.T.L. seront terminés.

c) En ce qui concerne la taxe sur les égouts, M. Aurélien Pierre demande que la position de la majorité soit modifiée par rapport aux personnes ayant installé une station d'épuration individuelle ou collective. Il précise que la commune de Celles a agi de la sorte.

M. Delsoir répond qu'il a demandé une étude chiffrée qu'impliquerait une telle décision qui pourrait intervenir en 2008.

d) M. Demortier demande ou en est le comptage des personnes fréquentant les dancings.

e) M. Aurélien Pierre émet le souhait que tant les conseillers du CPAS que le personnel soient conviés lors de la remise des voeux.

Le Bourgmestre abonde dans ce sens.

f) M. Smette

Nous discutons ici du nombre de personnes qui fréquentent les différents dancings, de façon à pouvoir établir leur classification, puisque l'augmentation de la taxe est au prorata de ce nombre.

Vous nous faites part de l'impossibilité, tant pour les pompiers (qui contrôlent lorsque l'établissement est vide) que pour la police qui ne peut - pour sa propre sécurité- contrôler lorsque les dancings sont ouverts, ce que je comprends fort bien.

Ceci dit, lorsque vous avez finalement accordé un permis à la Bush en date du 05/02/2007 et après l'avoir laissé fonctionner sans permis pendant un an, vous avez quand même tenu compte de certaines remarques déposées par les citoyens lors de l'enquête publique, et vous avez inscrit dans le permis :

1. Que la Bush devait procéder à l'installation d'un compteur d'entrées/sorties
2. Que cet établissement devait installer des appareils de limitation des décibels, selon les normes européennes.

Il est ajouté dans le permis que le respect de ces dispositions sera contrôlée par la police, qui en fera rapport à l'autorité communale, celle-ci prenant les sanctions nécessaires.

Etes-vous en train de nous dire qu'aucun contrôle de ces critères n'a été effectué par vos services ?

Etes-vous en train de nous dire que la Bush ne respecte -à nouveau- pas son permis et que les sanctions prévues n'ont pas été prises ?

Si c'est le cas, j'entends bien que vous fassiez preuve d'autorité, en sanctionnant l'établissement, sanctions qui peuvent aller jusqu'à la fermeture provisoire.

Je vous remercie.

11. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2007 - décision

M. Demortier fait remarquer qu'au point 2, il y a lieu de lire benne ou lieu de borne.

Le procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité.